



COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 Décembre 2017 à 20h30

Présents : BRILLIARD M., DOUMERGUE F., PERARNAUD C, GOMES D, CHEVRIER C ; MIRAN Patrick, LOOS Philippe
Absents excusés : VERGES B.; CICCARIELLO C, LOPEZ M ;
Absents ayant donné procuration : POROLI F à M.LOOS;

Séance présidée par Monsieur Philippe LOOS, Maire
Secrétaire de séance : Madame Corinne PERARNAUD

Après lecture de l'ordre du jour, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h30.

Ordre du jour

1. Validation du Compte rendu du CM du 15/11/2017

Le Conseil Municipal valide le CR à l'unanimité.

2. Validation du choix de la Commission MAPA concernant le projet et la réalisation des études préalables au dossier de demande d'autorisation UTN

Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée du procès-verbal de la commission MAPA, réunie en séance du 21 décembre 2017.

2 offres ont été réceptionnées : le bureau d'étude Elan et MDP. La réponse de Elan n'a pas été analysée, elle ne correspond pas au cahier des charges, la réponse est inappropriée. Aucune référence à la station ou études environnementales souhaitée pour le montage d'un dossier UTN. Offre classée inappropriée.

Après examen des offres, la Commission MAPA a retenu :

Le bureau d'étude MDP pour un montant de 62 800€ HT soit 75 360€ TTC. L'offre de la société MDP correspond à nos attentes, ce bureau d'étude est très expérimenté avec une équipe performante. La notification sera envoyée prochainement dès les premières réponses de nos financeurs sur ce projet.

3. Demande de financement dans le cadre de l'étude UTN

Nous proposons de transmettre un dossier de financement à La Région Occitanie, au Département des Pyrénées orientales, à la communauté de communes Pyrénées catalanes pour le Fonds de concours, ainsi qu'au FNADT.

4. DM N°3 Budget Principal

Le Conseil Municipal, décide de procéder à la décision modificative suivante sur le budget communal principal :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6228 : Divers	50,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	50,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6713 : Secours et dots	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	50,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-1323 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 959,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 959,00 €
D-2318 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	12 959,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	12 959,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	12 959,00 €	0,00 €	12 959,00 €

5. DM N°1 Budget RMC

Le Conseil Municipal, décide de procéder à la décision modificative suivante sur le budget RMC.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	241,12 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	241,12 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	241,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	241,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	241,12 €	241,12 €	0,00 €	0,00 €

6. DM N°1 Budget CCAS

Le Conseil Municipal, **décide** de procéder à la décision modificative suivante sur le budget CCAS :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	316,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	316,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6562 : Aides	0,00 €	316,01 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	316,01 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	316,01 €	316,01 €	0,00 €	0,00 €

8. DM N°3 Budget Eau

Le Conseil Municipal, décide de procéder à la décision modificative suivante sur le budget de l'eau :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 160,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-613 : Locations, droits de passage et servitudes diverses	0,00 €	6 160,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 160,00 €	6 160,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 160,00 €	6 160,00 €	0,00 €	0,00 €

9. Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget RMC de l'exercice 2018

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2018.

Chapitre	BP 2017	25 %
20 : immobilisations incorporelles	0 €	0 €
21 : immobilisations corporelles	563 241 €	140 810.25 €
23 : immobilisations en cours	123 070.12 €	30 767.53 €
TOTAL	686 311.12€	171 577.78 €

Répartis comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Investissement votés
21	Remplacement du disjoncteur	2158	5 150 €
	Plomberie Capcinoise	2158	5 557.82€
	Barotel	2158	2 152.80 €
TOTAL chapitre 21			12 860.62€
23	Rivesaltes Alu	2315	10 463.60 €
	TOTAL chapitre 23		10 463.60 €

10. Bail magasins Calmazeille

Le Conseil Municipal décide le renouvellement de la location des locaux commerciaux situés au Centre de jour la Calmazeille pour la saison hivernale 2017/2018 dans les conditions fixées par les délibérations des 9 septembre et 22 octobre 2004, soit 102 euros H.T. le m² et indexé sur l'indice INSEE du coût à la construction.

11. Renouvellement de la convention d'utilisation de la Chapelle de Villeneuve par l'Association Intercommunale de Sauvegarde de la Chapelle de Villeneuve

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention d'utilisation d'un bâtiment communal à usage de chapelle à Villeneuve et son annexe, en vue de sa sauvegarde, sa réfection et son entretien.

La présente convention est conclue pour une durée de 10 ans et sa mise à disposition est consentie à titre gratuit.

12. Questions diverses

Sensibilisation auprès des élus, par rapport à la baisse des effectifs scolaires sur l'ensemble des écoles du Capcir, pour le moment Formiguères n'est pas concerné mais le sera l'année prochaine.

Accord de principe auprès du groupement pastoral, pour la prise en charge par la mairie de l'animation Nataph (400€), pour le portage des enfants handicapés, lors de la fête des troupeaux.

L'Association concernant l'animation foncière sur Matemale et Formiguères a du mal à se lancer, celle-ci souhaiterait solliciter le PNR pour bénéficier de temps agents dédié à l'animation. Un devis a été demandé à l'Association des AFP GP pour l'animation.

Séance levée à 22h30.